



Pour diffusion immédiate : 13/01/2026

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**DE L'ARGENT DANS VOS POCHE : LA GOUVERNEURE HOCHUL PROPOSE
DES MESURES POUR FAIRE BAISSER LES TARIFS EXCESSIVEMENT ÉLEVÉS
DES ASSURANCES AUTOMOBILE**

Ces nouvelles propositions visent à lutter contre la fraude, à limiter les dommages-intérêts versés à des personnes malintentionnées et à garantir que la priorité soit accordée aux clients, et non aux compagnies d'assurance.

Elles s'inscrivent dans la lignée des mesures prises par la gouverneure pour faire de l'État de New York un lieu où la vie est plus abordable et rendre du pouvoir d'achat aux New-Yorkais

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui, dans le cadre de son discours sur l'état de l'État en 2026, une série de réformes de bon sens visant à faire baisser les tarifs des assurances automobile et à prendre des mesures contre les personnes malhonnêtes dont les réclamations frauduleuses font grimper les coûts pour les New-Yorkais travailleurs. Ces nouvelles propositions comprennent une approche pangouvernementale pour réprimer la fraude à l'assurance automobile. Elles s'inscrivent dans la lignée des mesures prises par la gouverneure Hochul pour faire de l'État de New York un lieu où la vie est plus abordable et rendre du pouvoir d'achat aux New-Yorkais.

« Les tarifs des assurances automobiles sont tout simplement trop élevés, alors même que les familles se sentent écrasées par le coût de la vie, **a déclaré la gouverneure Hochul**. Ces cotisations exorbitantes n'affectent pas seulement les automobilistes : tous les New-Yorkais sont concernés puisque les entreprises répercutent l'augmentation des coûts sur leur clientèle. Les réformes annoncées aujourd'hui permettront de réprimer la fraude, de faire baisser les coûts et de remettre de l'argent dans les poches des New-Yorkais qui travaillent dur. »

Les primes d'assurance automobile imposées à la population new-yorkaise sont parmi les plus élevées du pays : elles s'élèvent, en moyenne, à un peu plus de 4 000 dollars par an, soit près de 1 500 dollars de plus que la moyenne nationale. Leur augmentation est due à la conjonction de différents facteurs : fraudes, litiges, vides juridiques et lacunes dans l'application de la loi. Selon certaines estimations, les accidents simulés et les fraudes à l'assurance qui y sont associées font grimper les primes d'assurance de 300 dollars par an en moyenne.

Lutter contre la fraude pour faire baisser les tarifs imputés aux honnêtes New-Yorkais

La fraude est l'un des principaux facteurs d'augmentation des primes d'assurance automobile. Les responsables adoptent des méthodes de plus en plus sophistiquées en mettant en scène des accidents complexes, conçus pour soutirer le « jackpot » aux compagnies d'assurance ou des dommages-intérêts aux jurys en cas de procès. Ces stratagèmes mettent en péril la sécurité des conducteurs honnêtes, causent des dommages matériels et augmentent les primes d'assurance dans tout l'État. De plus en plus, ces escroqueries ne sont pas le simple fait d'automobilistes isolés de mauvaise foi, mais sont orchestrées par des bandes criminelles bien organisées.

Elles sont, malheureusement, de plus en plus fréquentes. En 2023, 1 729 accidents ont été simulés dans l'État de New York. Notre État arrive, dans ce domaine, au deuxième rang national. Au total, les compagnies d'assurance ont signalé 38 270 fraudes présumées à l'assurance automobile au Bureau des fraudes à l'assurance du Département des services financiers (Department of Financial Services, DFS) de l'État de New York en 2023 : un véritable record ! Selon l'Institut d'information sur les assurances (Insurance Information Institute), les accidents mis en scène et les fraudes à l'assurance qui y sont associées font augmenter les primes d'assurance de 300 dollars par an en moyenne.

Pour lutter contre ces activités criminelles organisées, la gouverneure Hochul a décidé d'adopter une approche pangouvernementale visant à réprimer ce type de fraude. Elle souhaite redonner du pouvoir au Conseil de prévention des vols de véhicules à moteur et des fraudes à l'assurance en lui donnant les moyens de redoubler d'efforts pour enquêter sur ces malversations aux quatre coins de l'État et engager des poursuites contre leurs auteurs. Dans cette perspective, le DFS, le DMV, le DCJS et le NYSP sont appelés à adopter une approche plus proactive et mieux coordonnée pour faire appliquer les sanctions. Des ressources et du personnel seront notamment affectés à l'assurance automobile au sein du DFS et du NYSP et chargés de coordonner la réponse des forces de l'ordre.

Dans ces efforts déployés par l'État enquêter et poursuivre en justice les escrocs et les fraudeurs, la gouverneure veillera à ce que ses agences travaillent en partenariat avec les procureurs de tout l'État afin de veiller à ce que les crimes ne restent pas impunis. Soucieuse de doter les procureurs des outils dont ils ont besoin pour démanteler les réseaux de criminalité organisée, elle proposera une législation qui leur permettra de demander des sanctions pénales contre toute personne impliquée dans l'organisation d'un accident mis en scène, et pas seulement contre l'individu qui se trouve au volant. En collaboration avec les procureurs de district de New York, l'État s'efforcera de monter des dossiers qui mettront fin à cette fraude organisée qui dépouille les New-Yorkais en provoquant l'augmentation indue des primes d'assurance.

La gouverneure Hochul envisage également des mesures supplémentaires pour lutter contre les prestataires de santé qui participent à la fraude en signant de faux

diagnostics médicaux pour faire payer des sommes énormes aux assurances. Elle fera en sorte d'augmenter le risque de radiation temporaire ou permanente pour les professionnels de la santé qui se rendent complices de tels agissements. Les agences de l'État vont également lutter contre les automobilistes new-yorkais qui immatriculent illégalement leurs véhicules dans d'autres États afin de réduire artificiellement leur couverture et d'augmenter les coûts pour leurs concitoyens honnêtes.

Renforcer les programmes anti-fraude des assureurs

Les compagnies d'assurance doivent jouer un rôle central dans la lutte contre les comportements frauduleux qui visent leurs assurés. Malheureusement, la loi actuelle limite la capacité des assureurs à protéger leurs clients honnêtes contre la fraude et les abus, car elle ne leur donne que 30 jours pour identifier les malversations, enquêter dessus et les signaler.

Pour que les fraudes soient plus sûrement identifiées et sanctionnées, la gouverneure augmentera ce délai de signalement imposé aux assureurs et réduira les obstacles au dépôt des plaintes pour fraude devant les tribunaux. Les compagnies d'assurance auront ainsi plus de temps pour enquêter sur les demandes d'indemnisation et pourront ainsi éviter d'avoir à payer pour des recours frauduleux. La nouvelle législation visera à trouver un juste équilibre entre une plus grande souplesse dans la lutte contre la fraude et la nécessité de garantir des protections essentielles pour les ayants droit. Elle stipulera notamment que les assurés pourront percevoir 2 % d'intérêts sur tout paiement retenu par les assureurs, afin d'inciter ces derniers à évaluer rapidement les demandes d'indemnisation authentiques.

Limitier le versement de dommages-intérêts aux personnes dont le comportement n'est pas conforme à la loi au moment d'un accident

Les conducteurs ayant un comportement hors la loi, dans le cadre d'un accident, ne devraient pas être autorisés à percevoir des indemnités d'assurance considérables. À l'heure actuelle, cependant, la loi permet aux auteurs de délits, même ceux ayant pris le volant en état d'ébriété, de recevoir des indemnités généreuses, notamment à titre de dédommagement pour les souffrances et la détresse émotionnelle endurées. Ces sommes leur sont payées à partir des primes versées par les conducteurs honnêtes.

La gouverneure Hochul plafonnera le versement de ces indemnités non économiques pour les conducteurs ayant eu un comportement criminel au moment des faits. Les délits pouvant justifier le plafonnement des dommages-intérêts perçus sont les suivants :

- Les automobilistes non assurés, ayant violé les lois de l'État sur la responsabilité financière et contribuant ainsi à augmenter les tarifs sur le marché de l'assurance ;
- Les personnes reconnues coupables de conduite en état d'ébriété au moment de l'incident ; et
- Les personnes qui commettent un crime (ou qui fuient un crime) au moment de l'incident.

Limiter le versement de dommages-intérêts aux « principaux » responsables d'un accident

New York fait partie d'une minorité d'États qui autorisent les conducteurs jugés comme étant les « principaux » responsables d'un accident à percevoir des dommages-intérêts importants, notamment les indemnités non économiques mentionnées plus haut. Par conséquent, à New York, même le conducteur considéré comme étant le principal responsable d'un accident peut se voir verser des sommes importantes dans le cadre de cet événement.

La plupart des États - notamment le Colorado, le Connecticut, le Delaware, le Massachusetts et le New Jersey - ont toutefois des règles de bon sens qui n'autorisent le recouvrement de dommages-intérêts que si le plaignant n'est pas principalement responsable de l'accident. La gouverneure Hochul souhaite modifier la législation new-yorkaise afin de limiter le versement de dommages-intérêts non économiques aux automobilistes qui sont en grande partie responsables d'un accident, introduisant ainsi une mesure de responsabilisation pour savoir qui est indemnisé à l'issue d'un accident.

Abaisser le seuil fixé pour les « blessures graves »

La loi new-yorkaise sur l'assurance sans égard à la responsabilité permet aux personnes blessées dans un accident de voiture de demander une indemnisation qui va au-delà du remboursement des frais médicaux ou de la perte de salaire liés à la blessure. Cette indemnisation supplémentaire est destinée à soulager la douleur et la souffrance des victimes ayant subi des blessures graves. L'objectif du seuil fixé pour les « blessures graves » est de faire en sorte que les blessures mineures ne soient pas prises en compte dans les litiges en matière de dommages corporels, conformément à l'intention initiale de la loi sur l'absence de responsabilité, et de réserver les litiges aux seuls accidents de la route causant des dommages graves.

Or, la définition légale des « blessures graves » à New York est vague, appliquée de manière incohérente, et peut inclure des blessures temporaires qui n'entraînent qu'une brève invalidité après un accident, au détriment de blessures plus importantes méritant d'être indemnisées. En l'absence d'une définition juste et claire des blessures graves, les personnes qui n'ont pas subi de préjudices importants peuvent essayer de jouer sur cette notion pour obtenir des indemnités astronomiques de la part des tribunaux saisis pour ces préjudices, ce qui fait augmenter les tarifs imputés à tous les autres assurés.

La gouverneure reformera le seuil fixé pour les « blessures graves » en proposant que celles-ci soient définies selon des normes médicales objectives et équitables. Les critères seront ainsi clairs et objectifs, ce qui évitera des litiges inutiles et coûteux, et permettra d'éviter que certaines personnes ne profitent du système pour essayer d'obtenir des indemnités sans mesure avec la gravité de leurs blessures et provoquant une augmentation des tarifs pour tous les autres assurés.

Veiller à ce que les consommateurs, et non les compagnies d'assurance, profitent des économies réalisées

Depuis les années 1970, le DFS fait respecter la loi sur les bénéfices excédentaires qui protège les consommateurs des assurances automobiles cherchant à réaliser des bénéfices excessifs sur leur dos. Cette loi agit comme un « coupe-circuit » en obligeant les assureurs automobiles à reverser directement aux ayants droit tout bénéfice dépassant un certain seuil. Dans la mesure où les assureurs ont opéré à perte, ces dernières années, les réformes de la loi sur l'assurance automobile proposées ci-dessus devraient permettre au secteur de réaliser d'importantes économies. Pour s'assurer que les économies résultant des propositions de la gouverneure soient répercutées sur les assurés new-yorkais si ces réformes sont adoptées, la gouverneure Hochul ordonnera au DFS de revoir la loi sur les bénéfices excédentaires, notamment le seuil de déclenchement, en veillant à ce que les consommateurs soient prioritaires.

Offrir plus de transparence aux ayants droit sur le marché de l'assurance automobile

Trop souvent, les tarifs des assurances automobiles augmentent sans explication ou sans lien avec un changement de contexte identifiable. Dans un contexte marqué par l'inflation, les New-Yorkais ont le droit de comprendre quand et pourquoi leurs primes d'assurance augmentent. La gouverneure renforcera les obligations de transparence en exigeant des assureurs qu'ils informent les assurés des changements de tarifs, qu'ils en expliquent les raisons et qu'ils soient en mesure de fournir plus de contexte en réponse à une demande écrite des assurés.

Inciter davantage à adopter un comportement sécurisé au volant

Tout en se protégeant contre les personnes malhonnêtes qui profitent du système, les compagnies d'assurance devraient également chercher à récompenser les conducteurs qui respectent les règles et assurent leur propre sécurité et celle des autres. La gouverneure Hochul cherchera à réduire les coûts d'assurance en associant les conducteurs à ses efforts pour rendre nos routes plus sûres et en tirant parti de la technologie pour réduire les primes d'assurance.

Elle exigera des compagnies d'assurance que les conducteurs ayant opté pour des programmes dont il a été démontré qu'ils réduisent le nombre d'accidents dangereux et coûteux puissent bénéficier de réductions sur les primes d'assurance. Dans le cadre des réformes proposées par la gouverneure, les conducteurs new-yorkais qui optent pour des programmes utilisant des dispositifs, des caméras ou des applications pour smartphone afin de surveiller le comportement au volant pourront bénéficier de tarifs personnalisés réduits. Les conducteurs les plus prudents se verront offrir des primes moins élevées.

Grâce à cette initiative, les automobilistes circulant sur nos routes seront plus vigilants et les primes diminueront de manière générale.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)